



Perspex[®] CC Garantie 10 ans

Plaque Acrylique Coulée Continue - Couleurs

Plaques Couleurs

Perspex International offre une garantie de 10 ans sur la plaque acrylique de Perspex[®] Coulée Continue en lien avec les caractéristiques de performance décrites en appendice et sous les conditions suivantes:

1. La garantie de 10 ans commence à la date de livraison de la feuille chez le client.
2. La garantie couvre les caractéristiques de la feuille telle qu'elle est livrée :
 - 2.1 La feuille doit être stockée et transportée correctement avant les opérations de fabrication et d'installation.
 - 2.2 L'exécution d'opérations de fabrication et d'installation nécessite le respect de standards élevés. La société Perspex International ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de défauts dus au non-respect de ces standards élevés.
 - 2.3 La garantie ne couvre pas les défauts dus à des causes qui ne sont pas associées à l'utilisation normale de la feuille Perspex[®]. Elle ne couvre pas en particulier les dommages dus aux agents chimiques, aux liquides de nettoyage, à l'utilisation de colles, joints ou matériaux de décoration inappropriés.
3. La société Perspex International doit être immédiatement informée de toute réclamation. Toute réclamation auprès de Perspex International devra être accompagnée de preuves suffisantes et tout personnel autorisé et chargé par Perspex International de l'examen de ladite réclamation aura libre accès à toute information et installation en rapport avec celle-ci.
4. S'il est démontré à Perspex International que du Perspex[®] n'a pas répondu aux spécifications dans les délais impartis, Perspex International devra remplacer la feuille défectueuse par une quantité équivalente de Perspex[®] ou de toute autre matériau approprié qui sera livrée gratuitement par Perspex International à l'adresse de livraison indiquée par le client. Mais la société Perspex International ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un quelconque autre dommage ou perte entraîné(e) directement ou indirectement.
5. Les termes de la garantie offerte par Perspex International pour la feuille acrylique Perspex[®] ne couvrent que les aspects explicitement décrits dans ladite garantie et ne sauraient en aucun cas être sujets à interprétation.

6. Cette garantie, et tous les termes associés à elle s'appliquent à toute livraison de Perspex[®] effectuée par Perspex International jusqu'à ce que la garantie soit révoquée par l'une des deux parties. Chaque partie peut à tout moment procéder à la révocation de la garantie à condition d'en informer l'autre partie par écrit. L'annulation de la garantie ne concernera aucune livraison de feuilles antérieure à la date de révocation. Ces dernières continueront à être totalement couvertes par les termes de la garantie.

Si le client fait une réclamation sous cette garantie, il lui faudra apporter la preuve, à satisfaction de Perspex International, comme quoi l'installation en question a été fabriquée à partir de feuilles Perspex[®] livrées dans la période couvrant les dix années précédentes.

7. Toute réclamation effectuée par un client sous cette garantie devra être accompagnée de preuves documentées, à satisfaction de Perspex International, montrant que la feuille en question est bien du Perspex[®] fourni par Perspex International.

Appendice

Evolution dans le temps en exposition extérieure de la feuille acrylique coulée Perspex[®] pour les enseignes

1. Module d'élasticité

La rigidité du Perspex[®] restera pratiquement inchangée en service. Après 10 ans en service, comme à sa livraison, le module d'élasticité d'un échantillon coupé dans une section de Perspex[®] ne sera pas inférieur à 2500Mpa (méthode de test: ISO 178 mesuré sur des échantillons prélevés sur l'installation en Perspex[®]).

2. Résistance à la traction

La fragilité du Perspex[®] sera peu modifiée. Après 10 ans en service, comme à sa livraison, la résistance à la traction d'un échantillon prélevé dans une section de Perspex[®] ne sera pas inférieure à 50Mpa (méthode de test: ISO R 527, mesurée sur des échantillons prélevés sur l'installation en Perspex[®]).

3. Stabilité des couleurs

On peut s'attendre à observer une certaine altération des surfaces colorées après une période d'exposition en extérieur de 10 ans. Perspex International garantit que toute altération de la couleur pouvant se produire sur la plaque de Perspex[®] sera indétectable pour l'œil non averti.

PERSPEX INTERNATIONAL 2019

Perspex[®] est une marque déposée de la société Perspex International Limited.